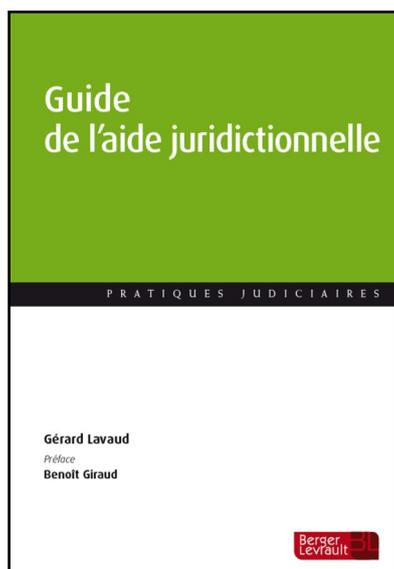


Guide de l'aide juridictionnelle

De Gérard Lavaud



Enfin un mode opératoire concis et à jour !

Traduction de l'accessibilité du droit, l'aide juridictionnelle (AJ) est un mécanisme permettant aux personnes disposant de revenus insuffisants de payer les frais du procès ou ceux de représentation d'un avocat. Il fêtait ses 30 ans en 2021, un anniversaire en demi-teinte : beaucoup de bénéficiaires (985 110 personnes avaient été admises à l'AJ en 2017) et donc un succès certain mais également une pratique hétérogène et parfois confuse.

Au secours des praticiens, les pouvoirs publics s'en sont saisis en engageant des réformes abouties en 2021 : une première réforme législative (L. n° 2020-1721, 29 déc. 2020) puis une seconde réforme réglementaire (D. n° 2020-1717, 28 déc. 2020, et son décret d'application n° 2021-810, 24 juin 2021), et enfin une mise à jour de la loi de 1991 par le biais du Code de la justice pénale des mineurs, entré en application le 30 septembre 2021.

Un bouleversement qui aspire à une simplification toujours plus importante de la pratique juridique : la définition de nouvelles règles d'éligibilité, d'un nouveau système d'indemnisation de l'avocat, ou encore l'entrée dans l'ère numérique du système avec la naissance du système d'information pour l'aide juridictionnelle (SIAJ).

Outil de travail, ce guide pratique permettra de naviguer dans les eaux, parfois obscures, de l'aide juridictionnelle : de ses conditions d'accès à son retrait.

Que disent les nouveaux textes ? Quels sont les montants des plafonds relatifs aux ressources ou au(x) patrimoine(s) ? Quelles sont les particularités des nouveaux codes des bureaux d'aide juridictionnelle (BAJ) ? Qui sont les personnes pouvant exercer un recours à l'encontre des décisions du BAJ ?

Un ouvrage opérationnel proposant une prise en main immédiate : on y retrouve un tableau récapitulatif des différents cas ou organes devant lesquels l'AJ peut être octroyée, la liste des coûts entraînés par un procès, les montants des plafonds relatifs aux ressources, mais aussi les plafonds relatifs aux patrimoines, etc. Un ouvrage qui répond aux questions que vous pourriez vous poser !

Parution : 24 février 2022

Collection : Pratiques judiciaires

Broché : 288 p. | 16 x 24 cm

Prix : 39 € TTC

Réf. 572000

ISBN : 978-2-7013-2126-4



À propos de l'auteur

Gérard Lavaud a occupé les fonctions de greffier en chef de divers tribunaux d'instance de 1977 à 1992, il a également exercé les fonctions de directeur de greffe au TGI de Limoges pendant dix-huit ans de 1993 à 2011. Depuis 1985, il travaille aux côtés de Berger-Levrault en tant qu'auteur pour des travaux de recherche et de synthèse dans le cadre de mises à jour d'ouvrages techniques et professionnels.

Sommaire

Préface de Benoît Giraud

Introduction

Chapitre 1 – Nouveaux textes

Chapitre 2 – Domaine d'application de l'aide juridictionnelle

Chapitre 3 – Conditions d'accès à l'aide juridictionnelle

Chapitre 4 – Bureau d'aide juridictionnelle

Chapitre 5 – Procédure d'admission à l'aide juridictionnelle

Chapitre 6 – Voies de recours possibles à l'encontre des décisions rendues par le bureau d'aide juridictionnelle

Chapitre 7 – Assistance des auxiliaires de justice

Chapitre 8 – Attestations de mission

Chapitre 9 – Aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles

Chapitre 10 – Régime juridique des recours contre les ordonnances de taxe des frais d'aide juridictionnelle

Chapitre 11 – Recouvrement des frais avancés par l'État au titre de l'aide juridictionnelle

Chapitre 12 – Contestation des titres de perception par le redevable

Chapitre 13 – Retrait de l'aide juridictionnelle

Chapitre 14 – Conventions locales à l'aide juridique

Annexes

Annexe 1 – Principaux textes

Annexe 2 – Documentation

Annexe 3 – Imprimés

Index

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire ou autre service de presse.

Contact Presse : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

Plus d'information sur berger-levrault.com, rubrique « Maison d'Édition »